

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 mars 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

10-03-2022-03

Date de convocation le 02/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Procuration : 0

Votants : 14

Le dix mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents: Mmes BAZIARD, DAUBAS, CAZENAVE, ETCHART, GRAUX, LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, HILLOOU, LAMASOU, LAPÊTRE, SALEFRANQUE et CAMGRAND.

Etait absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme GRAUX

OBJET : PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune a organisé une rencontre avec la gendarmerie, pour présenter le dispositif de participation citoyenne.

Ce dispositif s'appuie sur une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 et a pour but de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Il est essentiellement fondé sur un partenariat entre les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie, police), les communes et les habitants.

Ce dispositif doit permettre :

- De rassurer et protéger la population notamment les personnes les plus vulnérables,
- De resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- De renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- D'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- D'encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- De constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de signer un protocole de partenariat avec la Préfecture des Pyrénées Atlantiques et la Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la signature d'un protocole en partenariat avec la Préfecture des Pyrénées Atlantiques et la Gendarmerie de Mourenx.
- AUTORISE le maire à signer ledit protocole et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le



ID : 064-216403964-20220315-10_03_2022_03-DE